

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 24 (1936)

**Heft:** 471

**Artikel:** Les femmes et les finances cantonales : l'impôt sur les célibataires à Zurich

**Autor:** A. de M.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-262219>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 04.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

## DIRECTION ET RÉDACTION

Mme Emilie GOURD, 17, rue Töpffer

## ADMINISTRATION

Mme Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest

Compte de Chèques postaux I. 943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Organe officiel  
des publications de l'Alliance nationale  
de Sociétés féminines suisses

## ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 5.— La ligne ou son espace :

ÉTRANGER..... 8.— 40 centimes

Le numéro... 0.25 Réductions p. annonces répétées

Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> Janvier. À partir du juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour la moitié de l'année en cours.

## ANNONCES

Tant que nous aimons,  
nous sommes utiles; tant  
que nous sommes aimés,  
nous sommes indispensables.

STEVENSON.

### Lire en 2<sup>me</sup> page:

Un concours ouvert par la Commission d'Hygiène de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses.

L. H. P.: Chez les suffragistes françaises. Le Congrès de l'Union pour le Suffrage des Femmes.

En 3<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> pages:  
Isabelle DEBRAN: Variété. Dans une fabrique japonaise.

S. BERNARD: La IX<sup>e</sup> « Journée des Femmes vaudoises ».

Les Expositions. — Nouvelles de diverses Sociétés.

En feuilleton:  
Hélène STOCKER: Les femmes et les livres. Lou Andreas-Salomé.  
Que lissons-nous? — Glané dans la presse.

les touche plus que les hommes, car, il va sans dire, parmi les célibataires il y a plus de femmes que d'hommes!

A. de M.

## A NOS LECTEURS

En raison d'une absence de notre rédactrice, appelée à faire une série de conférences pour les organisations suffragistes du Midi de la France, la parution du prochain numéro de notre journal subira un léger retard dont nous prions dès aujourd'hui tous nos lecteurs et abonnés de bien vouloir nous excuser.

## Le « MOUVEMENT FÉMINISTE »

## Lettre du Tessin

Ce n'est qu'un tout petit progrès, mais, surtout chez nous, il faut s'en contenter, car c'en est cependant un.

La première fois que nos autorités tessinoises ont songé à se tourner vers les femmes, c'était en 1934, lorsqu'à l'occasion de la création du tribunal spécial des mineurs, une proposition a été émise au sein du Grand Conseil de faire appel aussi à une femme pour les jugements des petits délinquants. Cette proposition, qui ne fut pas l'objet d'une votation, a cependant figuré au procès-verbal, et a été appliquée à Locarno, lors du premier procès contre un meurtrier mineur.

Dernièrement, le conseiller prof. Camillo Bariffi (Lugano), à l'occasion d'une séance du Conseil communal, rappela à la Municipalité la nécessité de créer une place officielle d'infirmière visiteuse pour les écoliers. Cette motion avait déjà été présentée en avril 1933 par ce même professeur Bariffi et M. Bixio Bossi, également conseiller communal. Mais, comme cela arrive souvent, elle resta lettre morte, et l'on ne s'en occupa plus. On dit que des femmes luganaises avaient aussi entrepris une démarche auprès de notre Municipalité pour solliciter la création officielle de cette place de visiteuse scolaire. Le maire, invoquant le mauvais état des finances communales, et sans précisément refuser, conseilla de renvoyer la question à une époque meilleure. « Qu'à cela ne tienne, ont répondu nos dames, nous nous occuperons de tous les frais causés par cette innovation; veuillez seulement lui donner un caractère officiel, cela nous suffit. » Mais le maire se déroba, et la question fut enterrée.

Récemment, à l'occasion de son magnifique discours sur l'assistance publique, le professeur Bariffi a bien voulu exhumer aussi cette question enterrée, démontrant le bien immense que cette infirmière visiteuse pourrait apporter surtout dans le champ scolaire. Elle serait, a-t-il dit, le véritable trait d'union entre le médecin et l'écolier, entre les institutrices et les parents. Cette visiteuse aurait la charge de suivre jusque dans les familles les élèves signalés par le médecin comme ayant besoin de soins. Elle contrôlerait ou ordonnerait l'observation rigoureuse des prescriptions médicales; elle serait aussi très utile aux institutrices, qui, souvent, ignorent le véritable état des familles des enfants qui leur sont confiés, étant souvent précaire et qui a une fausse répercussion sur l'éducation de l'élève. Pour commencer, il s'agirait seulement d'une institution à caractère « parascolaire » mais si ensuite, et étant donné que cette infirmière visiteuse scolaire aurait aussi assez de temps pour s'occuper d'autres tâches dans l'assistance publique, elle finirait par être nommée visiteuse scolaire et visiteuse publique en général.

C'est ainsi qu'à grand traits, et de façon très convaincante, le prof. Bariffi illustra les avantages immenses qu'on pourrait tirer de cette institution. Il clôtura son magnifique discours en souhaitant que les autorités communales, les seules autorités indiquées pour développer et donner corps à cette œuvre humanitaire, de laquelle découlent d'indiscutables bienfaits, se déclinent à combler cette lacune actuelle avec la sollicitude nécessaire.

F. VOLONTERI.



Cliché Y. W. C. A.

A l'Alliance universelle des Unions chrétiennes de Jeunes Filles: (siège à Genève, 2, rue Daniel-Colladon)

Mme C. M. van ASCH van WIJCK  
(Hollande)  
Présidente Internationale



Cliché Y. W. C. A.

## Miss Ruth WOODSMALL

(Etats-Unis)

Secrétaire générale internationale  
récemment installée à Genève, après avoir longtemps travaillé pour les Unions chrétiennes du Proche-Orient.

## Les femmes yougoslaves demandent le droit de vote

Les femmes bulgares et yougoslaves sont les seules dans les Balkans qui n'ont pas encore obtenu leurs droits politiques. Mais une nouvelle loi électorale est maintenant en discussion en Yougoslavie. Les femmes de ce pays estiment donc le moment venu de réclamer leur égalité politique avec les hommes. Dans ce but, elles ont tenu, le même jour et dans tout le pays, des assemblées très fréquentées et qui ont excité une grande attention. A ces assemblées ont participé non seulement des femmes, mais aussi beaucoup d'hommes, et les femmes de ce pays sont persuadées que dans un avenir prochain leurs droits complets leur seront reconnus.

S. F.

## Congrès balkanique de la protection de l'enfance

Le premier Congrès balkanique de la protection de l'enfance aura lieu à Athènes du 5 au 9 avril prochain.

Il comportera trois questions: 1. la protection de l'enfance normale et bien portante; 2. la protection médicale de l'enfance; 3. la protection des enfants adolescents au travail.

En même temps que le Congrès aura lieu une exposition où l'on verra, non seulement l'effort actuel des pays balkaniques en faveur de l'enfance, mais aussi des chefs d'œuvre de l'art antique concernant l'enfant.

Les langues officielles du Congrès sont le français et l'allemand. Les visiteurs des pays non balkaniques sont également les bienvenus. Fortes réductions sur les chemins de fer, bateaux et hôtels. Pour tout renseignement, s'adresser à l'Union Internationale de Secours aux Enfants, 15, rue Lévrier. Genève.

## Carrières féminines

La femme chimiste  
(Suite et fin) <sup>1</sup>

Grâce à des circonstances favorables et pour autant que les conditions de travail le permettent, les chimistes peuvent trouver des places immédiatement après la période minimum d'études. Il faut cependant considérer les premiers temps du travail pratique comme une période consacrée à la formation professionnelle, pendant laquelle on peut travailler, par exemple comme assistant à l'Université (ce stage peut coïncider avec la préparation du doctorat), ou comme volontaire non rétribué dans une industrie.

D'autre part, au cours de sa carrière, le chimi-

<sup>1</sup> Voir le précédent numéro du *Mouvement*.